

## Appel à candidature

La zone de secours Hainaut Centre,

et plus particulièrement son conseil de zone, conformément à l'arrêté royal du 23 août 2014 relatif au statut administratif du personnel ambulancier non-pompier des zones de secours, constitue une réserve de recrutement de

### **Secouristes-ambulanciers volontaires non-pompiers (h/f)**

Il y a lieu pour les candidats :

De remplir des conditions préalables fixées par l'arrêté royal du 23/08/2014 en son article 11 :

- 1° être Belge ou citoyen d'un autre Etat faisant partie de l'Espace Économique Européen ou de la Suisse ;
- 2° être âgé de 18 ans minimum ;
- 3° avoir une conduite conforme aux exigences de la fonction visée. Le candidat fournit un extrait de casier judiciaire délivré dans un délai de trois mois précédant la date de dépôt des candidatures ;
- 4° jouir des droits civils et politiques ;
- 5° satisfaire aux lois sur la milice ;
- 6° être titulaire du permis de conduire B;
- 7° être détenteur d'un diplôme ou d'une attestation donnant accès à des fonctions de niveau C (CESS) au sein de l'administration fédérale, comme visé à l'annexe 1 de l'arrêté royal du 2 octobre 1937 portant le statut des agents de l'Etat;

Les conditions 1 à 7 susvisées doivent être remplies **à la date de dépôt des candidatures**.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **30/04/2017**.

L'acte de candidature doit être introduit au moyen du formulaire repris à l'annexe F, il doit être accompagné obligatoirement des documents suivants :

- Une lettre de motivation ;
- Une copie du permis B ;
- Un extrait de casier judiciaire délivré dans un délai de trois mois précédant la date de dépôt des candidatures ;
- Le Certificat de milice ;
- Une copie de diplôme ou de l'attestation visé à la condition 7.

Sous peine de nullité, les candidatures doivent être :

- Soit adressées, par lettre recommandée, au siège de la zone de secours, à l'attention du Service des Ressources humaines, rue des Sandrinettes 29 à 7033 MONS au plus tard le 30/04/2017 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.
- Soit déposées, contre accusé de réception, au siège de la zone de secours, à l'attention du Service des Ressources humaines, rue des Sandrinettes 29 à 7033 MONS au plus tard le 30/04/2017 avant 16h.

Le recrutement est subordonné à la réussite d'un concours et d'un examen médical éliminatoire, tel que défini à l'article 26 de l'arrêté royal du 28 mai 2003 relatif à la surveillance de la santé des travailleurs.

Le concours consiste en un entretien oral destiné à tester la motivation, la disponibilité et la conformité du candidat avec la description de fonction de secouriste-ambulancier et les descriptions des fonctions associées en fonction de l'analyse des risques de la Zone : assistant administratif, chauffeur repris dans les annexes de l'Arrêté ministériel du 8 octobre 2016 fixant les descriptions de fonction du personnel opérationnel des Zones de secours (cfr. Annexe E) et la zone.

Pour être déclaré lauréat, le candidat doit obtenir au moins 60% au concours.

Les lauréats sont versés dans une réserve de recrutement valable deux ans, renouvelable de maximum deux fois deux ans.

Les lauréats sont admis au stage de recrutement dans l'ordre du classement au concours.

Pour être nommé, le stagiaire doit, pendant la durée de son stage :

- Obtenir le brevet de secouriste-ambulancier (AMU) ;
- Obtenir un badge (AMU) valable visé à l'article 24 de l'AR du 13 février 1998 relatif aux centres de formation et de perfectionnement des secouristes ambulanciers ;
- Obtenir la preuve d'aptitude médicale visée à l'article 43,6° de l'AR du 23 mars 1998 relatif au permis de conduire.

Le stagiaire doit également obtenir le permis de conduire C ou C1 requis pour exercer les fonctions associées à la fonction principale, annexées au présent appel à candidature.

La zone prend en charge les coûts pour l'obtention du permis de conduire C ou C1, de la preuve d'aptitude médicale et pour l'obtention des brevets et badges susvisés.

À l'issue du stage et si l'évaluation est favorable, le stagiaire secouriste-ambulancier volontaire non-pompier est nommé pour une période de 6 ans, renouvelable.

L'agent nommé devra, aussi longtemps qu'elles sont nécessaires à l'exercice de ses fonctions, remplir les conditions de maintien d'aptitude médicale relative au permis de conduire et de maintien des permis, brevets, badges énoncés dans le présent appel à candidature.

**Contact :**

Service de Gestion des Ressources Humaines de la Zone de secours Hainaut centre, Madame Julie Nocera ([grh@zhc.be](mailto:grh@zhc.be), tel: 065/321780).

## **ANNEXE E**

### **Profil de fonction succinct de l'emploi vacant de Secouriste-Ambulancier non-pompier**

Toutes les descriptions de fonction détaillées fixées par l'Arrêté ministériel du 8 octobre 2016 sont disponibles sur le site [www.zhc.be](http://www.zhc.be)

Pour, le surplus, consulter l'annexe 9 de l'AM du 08.10.2016 description de fonction	<b><u>Assistant administratif</u></b>
Exécuter des tâches administratives liées aux activités opérationnelles afin de soutenir le bon fonctionnement de la zone.	
Pour, le surplus, consulter l'annexe 17 de l'AM du 08.10.2016 description de fonction	<b><u>Secouriste ambulancier</u></b>
<p>Le secouriste-ambulancier est un maillon important de la chaîne de l'aide médicale urgente. Il travaille dans une équipe restreinte. Dans le cadre de son travail, il est à même de réagir de manière dynamique et indépendante. Il fait preuve d'empathie et accorde une attention particulière à l'hygiène et à la prévention médicale.</p> <p>A titre préparatoire, le secouriste-ambulancier est chargé de l'entretien des ambulances. Il veille quotidiennement à ce que l'inventaire soit en ordre, et le complète le cas échéant. Il est également en contact étroit avec le responsable du matériel afin de disposer à tout moment d'un stock de matériel suffisant.</p> <p>Le secouriste-ambulancier est mobilisé dans le cadre des urgences médicales et de l'assistance aux services d'incendie lors d'interventions lourdes. Il joue ainsi un rôle crucial dans le fonctionnement opérationnel des services d'incendie et de l'aide médicale urgente dans la zone.</p> <p>Le secouriste-ambulancier transporte non seulement la victime, mais il la traite également selon ses connaissances et compétences, et il transfère des informations très importantes du lieu du sinistre vers l'hôpital. Etant donné qu'il est souvent en contact avec le citoyen en détresse, mais également avec des médecins et infirmiers d'autres institutions, il est également la carte de visite de la zone et fait preuve de compréhension et de tact en toutes circonstances.</p> <p>Le secouriste-ambulancier veille à se recycler en permanence et il se tient informé des nouvelles méthodes de travail et directives.</p> <p>Le secouriste-ambulancier s'informe en continu du nouveau matériel utilisé dans les ambulances.</p> <p>Pour la fonction de secouriste-ambulancier, il est renvoyé au profil de compétences rédigé par le SPF Santé publique <a href="http://www.health.belgium.be/fr/s-profil-de-competence">http://www.health.belgium.be/fr/s-profil-de-competence</a></p>	
Pour, le surplus, consulter l'annexe 20 de l'AM du 08.10.2016 description de fonction	<b><u>Chauffeur</u></b>
<p>Le chauffeur est au courant de tout embarras de circulation éventuel, dispose des connaissances nécessaires en matière de véhicule automobile et connaît l'accessibilité des principales institutions. Le chauffeur respecte le code de la route et utilise de manière responsable les droits prioritaires accordés aux véhicules d'incendie.</p> <p>Le chauffeur peut être mobilisé pour conduire sur place différents types de véhicules ainsi que, dans le cadre du support logistique, lors des interventions et autres missions.</p> <p>En outre, le chauffeur s'exerce très régulièrement avec les véhicules, afin de maintenir un contact suffisant avec le parc automobile et acquérir davantage d'expérience d'utilisation.</p> <p>Le chauffeur est également responsable de la répartition des charges et de la fixation professionnelle des chargements.</p> <p>Le chauffeur fait preuve de résistance au stress dans l'exercice de sa fonction, et est source de calme dans la phase initiale agitée du déclenchement d'intervention. Il est dès lors très intéressé par la conduite prioritaire et la conduite professionnelle des différents véhicules. A cet effet, un bon sens de l'orientation et un intérêt technique pour les véhicules d'incendie sont recommandés, tant en matière de technique automobile qu'au niveau de leur conception.</p>	

En outre, le chauffeur dispose également des connaissances géographiques nécessaires de la zone.  
Obtention et maintien du permis de conduire valable en fonction du type de véhicule.

**Annexe F : Appel à candidat pour une réserve de recrutement de Secouristes-  
Ambulanciers volontaires non pompiers au sein de la Zone de secours Hainaut Centre  
(sous forme de concours).**

**(A compléter par le candidat)**

NOM : .....  
PRENOM : .....  
ADRESSE : .....  
CODE POSTAL : .....  
COMMUNE : .....  
Numéro de registre national : .....  
LIEU ET DATE DE NAISSANCE : .....  
TELEPHONE / GSM : .....  
ADRESSE MAIL : .....

**Conditions à remplir :**

- 1° être Belge ou citoyen d'un autre Etat faisant partie de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse ;
- 2° être âgé de 18 ans au minimum ;
- 3° avoir une conduite conforme aux exigences de la fonction visée ; le candidat fournit un extrait de casier judiciaire délivré dans un délai de trois mois précédant la date de dépôt des candidatures ;
- 4° jouir des droits civils et politiques ;
- 5° satisfaire aux lois sur la milice ;
- 6° être titulaire du permis de conduire B;
- 7° être détenteur d'un diplôme ou d'une attestation donnant accès à des fonctions de niveau C au sein de l'administration fédérale, comme visé à l'annexe 1 de l'arrêté royal du 2 octobre 1937 portant le statut des agents de l'Etat;

**Les conditions 1 à 7 susvisées doivent être remplies à la date de dépôt des candidatures.**

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **30/04/2017**.

**Introduction de la candidature :**

La candidature est composée des documents suivants :

- le présent formulaire dûment complété, daté et signé ;
- lettre de motivation ;
- copie de votre permis B ;
- extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois ;
- certificat de milice ;
- une copie du diplôme ou de l'attestation donnant accès à des fonctions de niveau C au sein de l'administration fédérale, comme visé à l'annexe 1 de l'arrêté royal du 2 octobre 1937 portant le statut des agents de l'Etat;

Sous peine de nullité, les candidatures doivent être :

- Soit adressées, par lettre recommandée, au siège de la zone de secours, à l'attention du Service des Ressources humaines, rue des Sandrinettes 29 à 7033 MONS au plus tard le 30/04/2017 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.
- Soit, déposées, contre accusé de réception, au siège de la zone de secours, à l'attention du Service des Ressources humaines, rue des Sandrinettes 29 à 7033 MONS au plus tard le 30/04/2017 avant 16h.

AUCUN RAPPEL de document manquant au dossier de candidature ne sera envoyé aux candidat(e)s. Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

Seul(e)s les candidat(e)s dont le dossier est recevable seront convoqués pour la suite de la procédure.

Fait à .....

Le .....

Nom et signature du candidat

.....